



Bulletin d'information N° 46- Septembre 2006 - Case postale 2218 - 1110 Morges 2 - CCP 10-17957-7 - <http://asm-morges.ch/>

SENTIER DE LA MORGES



Inauguration le samedi 23 septembre

Sommaire:

Le sentier de la Morges	
<i>remerciements</i>	page 2
<i>éditorial, invitation</i>	page 3
<i>présentation</i>	page 4
<i>carte, informations pratiques</i>	page 5
Débat au sujet du PALM (soirée du 9 mai)	
<i>brefs rappels de l'exposé</i>	page 6
<i>compte-rendu du débat,</i>	page 7
<i>en note: le nouveau limnimètre</i>	page 7
Les prises de position de l'ASM concernant l'avenir de notre territoire	
<i>lettre au président de la Confédération</i>	page 8
<i>opposition Rue Centrale</i>	page 8
<i>oppositions Station service COOP et ALDI</i>	page 9
Procès-Verbal de notre Assemblée Générale du 9 mai 2006	page 10
<i>en note: restaurants en voie de disparition / les guides de Morges</i>	page 10
Souvenirs d'un ingénieur de la ville	page 11
<i>en note: opposition avenue de la gare / rénovation de la Couronne</i>	page 11
Annonce d'activités «cousines» de celles de l'ASM	page 12
<i>en note: l'arbre de la liberté</i>	page 12

Dans ce cahier est glissé un bulletin de versement.

Par mesure de simplification, il est joint à chaque bulletin envoyé, mais il est destiné aux membres qui n'auraient pas payé leur cotisation 2006 (francs 20.-/an) ou aux personnes qui désireraient devenir membre (dans ce cas, svp, mentionner «nouveau membre». Merci)

Impressum

Bulletin no. 46 - septembre 2006

Edité par l'Association pour la Sauvegarde de Morges ASM

Case 2218, 1110 Morges 2

CCP 10-17957-7

Site Internet : <http://asm-morges.ch/>

Courriel info@asm-morges.ch

Cotisation annuelle: CHF 20.--.

Président: J. Longchamp, Banc-Vert 17, 1110 Morges,

tél 021 801 02 27

Membres du comité: Mme F. Kawkabani et MM J. Alméras,

F. Amrhein, F. Garnier, J-P Morisetti et Ph. Schmidt.

Crédit photographique : Francis Garnier, Emile Jan, Jürgen Wölki.

Graphisme du logo et conseils: Vincent Jaques

Impression: Imprimerie Carrara Morges

Tirage : 500 exemplaires

MERCI à tous ceux qui ont rendu possible l'ouverture du SENTIER DE LA MORGES

- Les autorités et services communaux et cantonaux, et parmi eux surtout les responsables qui ont soutenu nos démarches dont certains ont mis la main à la pâte,
 - Les propriétaires qui ont autorisé le passage du public sur leur terrain,
 - Les bénévoles qui ont travaillé concrètement à la pelle et à la pioche, parmi eux, se trouvent trois sociétés amies (Le Groupe Ornithologique et Scientifique [GOS], Morges en Fête et la Jeunesse de Vuflens-Chigny), et les élèves de Marcelin (Département Arts et Métiers Verts et Gymnase)
 - Les habitants de Monnaz emmenés par leur Municipalité qui ont réalisé les aménagements sur le territoire de leur commune.
 - L'Association Vaudoise du Tourisme Pédestre qui a signalé et balisé le tracé,
 - Les scientifiques qui ont rédigé les panneaux,
 - Nos sponsors: Winterthur qui a assumé la grosse part des frais, Medtronic et beaucoup d'autres donateurs qui ont soutenu cette réalisation: Banque Raiffeisen, Kahn Jean & fils SA, Germanier SA
 - Les «Starlights», nos infatigables graphistes.
- Et tous les autres que nous ne pouvons pas citer nommément.

Editorial:**Le sentier de la Morges ouvert ... Quelle joie!**

Au moment où ces lignes sont rédigées, un magnifique soleil de fin d'été baigne notre région, le temps idéal pour aller se balader dans notre campagne. Pour s'offrir ce plaisir, désormais, il est possible d'utiliser le nouveau sentier pour monter de Morges à Vufflens ou à Monnaz en jouant à cache cache avec notre «fleuve» local à travers bois, pâturages et vignoble.

Les premiers échos des utilisateurs montrent que les promeneurs sont enchantés de pouvoir pénétrer ces petits mondes successifs qu'a construits notre rivière dans son vallon.

L'ASM est heureuse d'avoir suscité l'ouverture de ce sentier très «nature» qui complète le réseau des chemins pedestres de la région.

Elle invite chacun à venir partager cette joie le jour de «l'inauguration».



**L'Association de la Sauvegarde de Morges
et les Municipalités de Morges et de Monnaz**

ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration du
Sentier de la Morges

le samedi 23 septembre 2006 à 9 h 30

9 h 30 Partie officielle

Sonnerie des trompettes thébaines
Discours de M. Frédéric Jomini, municipal de la Direction
des infrastructures et énergies
Sonnerie des trompettes thébaines
Discours de M. Jacques Longchamp, président de
l'Association pour la sauvegarde de Morges
Sonnerie des trompettes thébaines
"Couper du ruban"

Après la partie officielle, tous les participants pourront effectuer le parcours du Sentier de la Morges (environ 1 h 30). Départ du parking du Petit-Dezaley, arrivée à Monnaz où la Municipalité offrira un apéritif aux environs de 12 heures.

Informations au 021 801 41 34 et 021 801 02 27

SUGGESTION:

Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour rester à Monnaz ou à Vufflens après l'apéro et pique-niquer au gré de ses envies?



Le «pont-tuyau» en amont de la Morgette rénové et sécurisé par les services communaux de Morges.



Les bénévoles et le GOS au travail le long du sentier de la Morges (plantation d'une haie protectrice).

Le sentier de la Morges

Le château de Vufflens

Construit par Henri de Colombier avant 1434, le château de Vufflens est un chef-d'œuvre d'architecture piémontaise de brique.

L'influence italienne ne surprend pas lorsqu'on sait que son constructeur fut le chancelier de la cour de Savoie au Piémont et le confident d'Amédée VIII. Malgré son actuel aspect de "château de conte de fées", il s'agissait à l'époque de sa construction d'un ouvrage de grande valeur militaire.



Jouer à cache-cache avec la rivière à travers bois, vignes et pâturages

Dans une alternance de talus où paissent les vaches, de vignes et d'ensembles forestiers variés, le trajet du sentier joue tour à tour à nous éloigner et nous rapprocher de la rivière comme pour mieux nous faire admirer les différents points de vue sur notre "fleuve" local.

Par grandes chaleurs, il est désormais possible au marcheur de profiter de l'ombre jusqu'au moment où le château de Vufflens surgira comme par enchantement en haut des arbres.

Tout un réseau de sentiers

Le sentier de la Morges constitue un tronçon complémentaire aux itinéraires pédestres de la région déjà balisés par l'Association vaudoise de tourisme pédestre. Grâce à ce riche réseau, on pourra, à choix, continuer jusqu'au pied du Jura, revenir à Morges via Denens ou Echichens ou encore utiliser une des multiples autres combinaisons possibles.

Jamais trop tard

Le projet du Sentier de la Morges est attendu depuis...110 ans ! En effet, la société de Développement (ancêtre de l'office du tourisme) songeait déjà dans son Assemblée générale du 11 mars 1896, à réaliser un sentier qui permettrait de suivre les bords de la Morges depuis les Eaux Minérales jusqu'à Vufflens-le-Château.

Les yeux ouverts

Des panneaux didactiques présentent le milieu, ses conditions naturelles et ses hôtes, et incitent à l'observation en apportant des informations sur la richesse du vallon de la Morges.

Un milieu à préserver

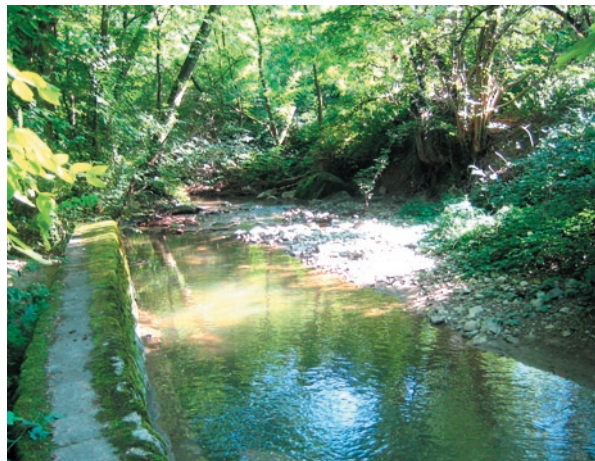
Jusqu'à maintenant ce vallon-refuge est demeuré relativement protégé par un accès peu aisé. Il est indispensable de conserver ce havre pour la faune, la flore et de maintenir des biotopes trop rares dans la région.

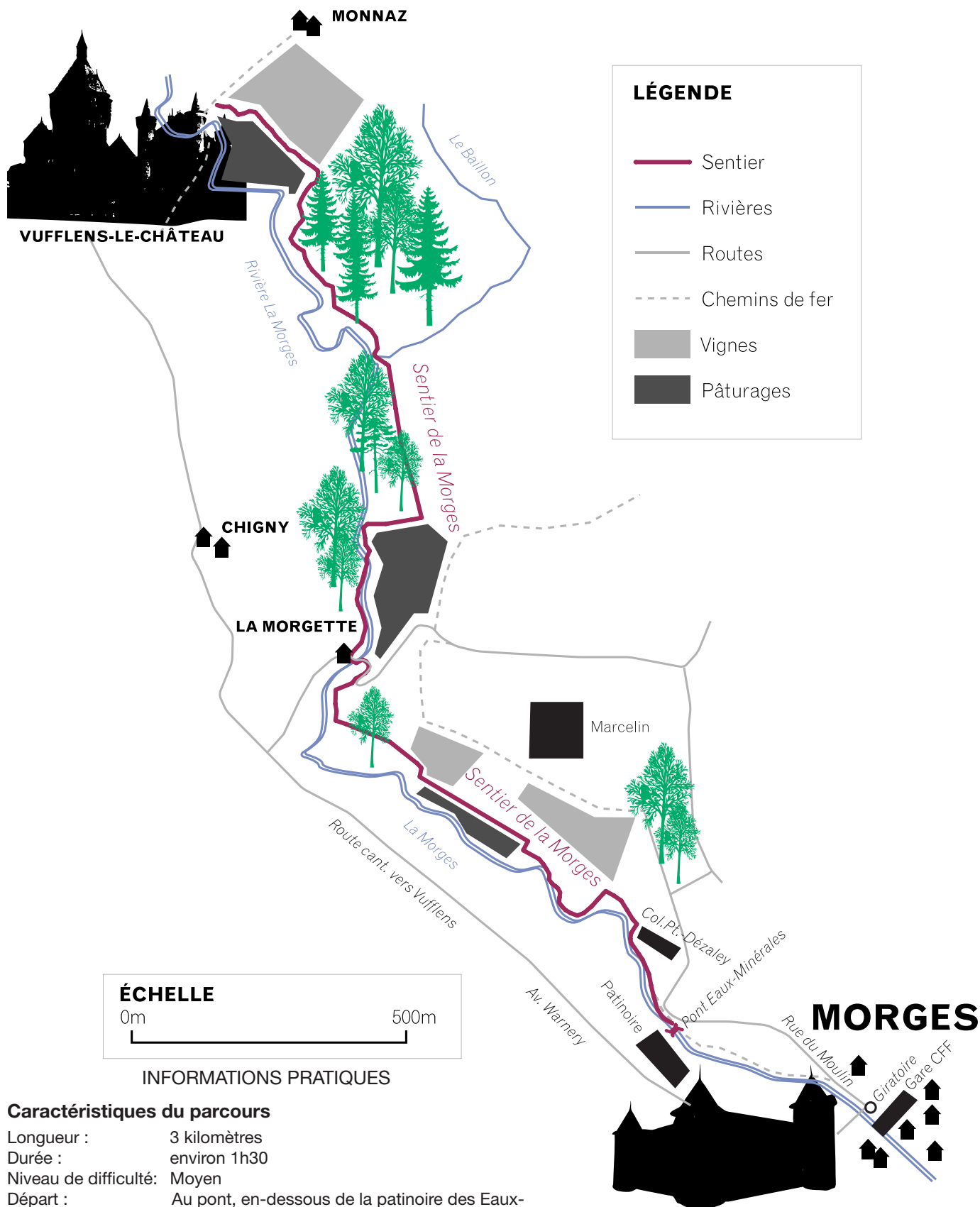
C'est donc pour tenir compte de cet impératif qu'on n'a pas procédé à une véritable construction de sentier. Sur la plus grande partie du parcours, on utilise, sans aucun nouvel aménagement, les étroites sentes que les rares visiteurs ont déjà dessinées. L'absence de revêtement, l'entretien minimal, tout comme le gabarit fort modeste du sentier sont la règle. Il est hautement souhaitable que l'homme pénètre avec le plus de "discretion" possible un milieu naturel à préserver.

Note

Le parcours accidenté du sentier de la Morges nécessite un certain effort. Respectant au maximum l'environnement naturel, le sentier n'est constitué que d'aménagements légers. En cas de mauvais temps, il peut être glissant et boueux.

La présence de chiens non tenus en laisse est strictement interdite sur l'intégralité du parcours. Il est également interdit d'y circuler avec un véhicule, même avec un VTT.





Caractéristiques du parcours

Longueur : 3 kilomètres
 Durée : environ 1h30
 Niveau de difficulté : Moyen
 Départ : Au pont, en-dessous de la patinoire des Eaux-Minérales, rive gauche.
 Arrivée : Vufflens-le-Château ou Monnaz
 Genre : Sentier naturel signalé et balisé, parcours ponctué de panneaux didactiques
 Altitudes :
 Morges 380m
 Monnaz 485m
 Vufflens-le-Château 473m

Informations :

Morges Région Tourisme, 2, Rue du Château, 1110Morges
 Tel 021- 801 32 33
www.morges.ch
info@morges-tourisme

Accès:

Par transports publics:

Gare CFF Morges, prendre au nord en suivant le balisage; après le giratoire, suivre le sentier longeant la Morges.

En voiture :

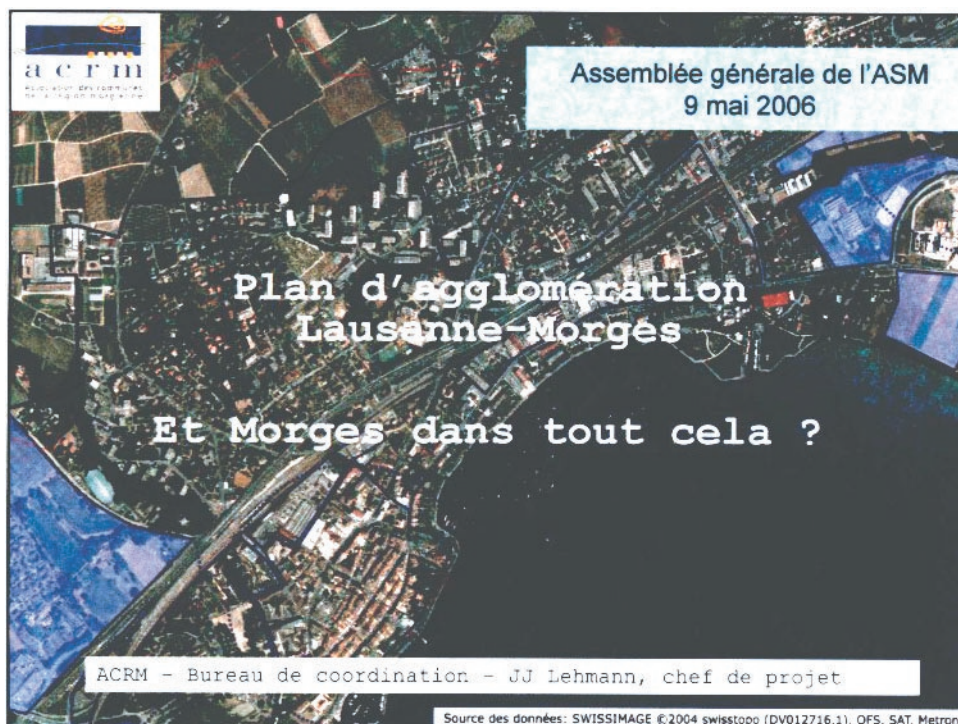
A1, sortie Morges, suivre direction gare, puis Patinoire des Eaux Minérales (parking).

Retour vers Morges

par le Chemin de fer BAM depuis Vufflens-le-Château ou par bus MBC depuis Monnaz (les horaires sont affichés à la fin du sentier ou sur www.mbc.ch)

Le PALM

Brefs extraits de la présentation de M. J.-J. Lehmann



Périmètre compact, quelle contrainte ?

Conditions de développement :

- développement (aménager, recomposer, requalifier, densifier, etc.) sur la base d'un **concept cohérent intercommunal**
- très bonne **accessibilité** aux TP / TI (interfaces)
- **densité** supérieure à 200 hab-empl/ha dans les nouveaux quartiers à l'intérieur des sites stratégiques
- composition urbaine devant **s'intégrer** au lieu et au contexte existants, mais qui peut affirmer une nouvelle centralité, un nouveau pôle d'excellence, un **quartier urbain de qualité**
- possibilité d'accueillir sous certaines conditions et sur la base d'une étude plus approfondie des accents verticaux
- promotion d'une **qualité architecturale et environnementale** accrue ainsi que des **espaces publics** conviviaux
- requalification des grands axes routiers en **voies urbaines** avec vitesse réduite
- recomposition globale et cohérente du **réseau routier pour la mobilité douce**.



ACRM - Bureau de

Morges, quelle stratégie ?

Trois stratégies à mener de front :

- Favoriser le transfert modal et la mobilité douce
- Gérer le développement de la ville et de sa région
- Gérer les trafics routiers et autoroutiers

de suite
en parallèle
à étudier

1 objectifs : la qualité de vie !

- Concentrer le développement dans les centres, proche des transports publics
- Réduire les nuisances sonores et la pollution due au trafic
- Préserver le réseau « paysage et nature »
- Conserver une qualité de vie supérieure qui fait l'attrait de la région



ACRM - Bureau de coordination - JJ Lehmann, chef de projet

Questions (parfois suivies de réponses !!!), remarques, suggestions glanées lors du Débat public ET MORGES DANS TOUT CELA? Le 9 mai 2006:

Que peut faire un simple citoyen face à ce projet ?

- Soutenir les élus politiques.
- Faire passer son message au Conseil Communal,
- Influencer le comportement des autres du point de vue de la mobilité
- S'intéresser sur le long terme à l'environnement, à l'espace. Le citoyen devrait concevoir et s'approprier conceptuellement l'espace public. Les réseaux d'espace sont la vie du citoyen.

On parle toujours de l'extension de l'autoroute, du bus 57, on ne parle jamais de l'extension du TSOL en direction de Morges.

- C'est un projet très ancien qui reviendra sans doute, mais pour l'instant, par souci d'efficacité, il a été décidé de mettre la priorité sur la 3^{ème} voie RER des CFF.

La planification proposée est hautement intéressante, on pourra la réaliser d'ici 20 à 30 ans, il faut compter 15 ans pour l'achat des terrains et l'expropriation. Dans 30 ans, date de l'exécution de ce PALM, il sera dépassé!

La densification ne pose-t-elle pas de gros problèmes?

- Le Plan directeur cantonal demande 0,4 ! Ce qui veut dire que, dans les zones non centrales, la villa est remplacée par un habitat groupé, cela amène une présence humaine plus importante.
- Un exemple plus central : le plan directeur localisé gare sud est en discussion actuellement avec le canton l'espace public doit être amélioré, mais si on veut densifier, il faut élever le coefficient d'utilisation du sol, ce que l'on dit aux promoteurs, vous voulez un ou 2 étages de plus, d'accord, mais à condition de faire un espace public attractif...
- Le plan directeur cantonal actuel datant de 1985 prévoyait un développement de chaque commune, il y offrait une possibilité autonome de croissance qui était indépendante d'un plan d'ensemble cohérent de l'agglomération.



Que fait-on pour permettre aux personnes qui ont des idées intelligentes et innovatrices de les développer ? Capacité et volonté de profiter de toutes les nouvelles idées ...? (Exemple développé à propos d'une méthode pour lutter préventivement contre le bruit)

- En ce qui concerne le bruit, il existe des lois et des réglementations qui fixent le niveau d'acceptabilité du bruit. Des cartes imposent de prendre des mesures de protection.
- Les CFF ont encore 6 ans pour réaliser des ouvrages de protection du bruit des trains, c'est une obligation.

Quelles sont les zones qu'il est prévu de densifier spécifiquement?

Quel sera l'impact au niveau du prix du terrain ?

Avez-vous une idée du nombre de contribuables capables de payer le niveau de location atteint par des appartements construits sur ces terrains très chers?

- Le projet prévoit les pôles de développement, par exemple autour de la zone des hautes écoles
- Les zones constructibles densifiées existent déjà à Morges: Nous avons appliqué ces normes aux Uttins, le Moulin, etc ou, p. ex, la zone de l'habitat collectif a remplacé la zone périphérique. Chaque parcelle a un niveau supérieur au niveau du COS et du CUS
- A Morges, subsistent des réserves de terrains, ce qui devrait limiter la spéculation. D'ailleurs dans toute la superficie du PALM, on a vérifié: les capacités d'accueil dépassent largement la croissance attendue de la population.

Aujourd'hui, le bruit de l'autoroute dépasse les normes, qu'allez-vous faire pendant ces trente ans ?

- Les architectes doivent réfléchir à des solutions.

Comment croire à la réalisation d'un tel projet, alors que le conseil fédéral veut supprimer les subventions: Projet Avanti refusé, troisième voie CFF repoussée à une échéance lointaine?

Une suggestion : passer cette autoroute sur le lac..

Plaçons-nous dans la vraie perspective, la démographie, la population de la Suisse a passé de 4 millions à 7 millions, elle passera à 10, 20 millions; l'agglomération compte aujourd'hui 300'000 habitants...

En conclusion, le but du débat de cette soirée est de sensibiliser tout le monde.

Le limnimètre de Morges

Nous remercions la Direction des travaux qui, faisant suite à notre demande, a installé sur le quai un limnimètre neuf qui donne des informations très lisibles.

Presque au moment même où nous débattions de l'avenir de l'aménagement régional, les autorités tant communales que fédérales prennent des décisions qui, selon nous, sont contradictoires avec le PALM et représentent des occasions manquées de commencer vraiment à faire naître une ville durable et à haute qualité de vie.

Suivez plutôt ces échanges de correspondances.

(Pour alléger la présentation nous résumons la teneur des propos échangés. Mais les textes in-extenso sont consultables sur notre site internet)



Retard dans la construction de la 3ème voie ferroviaire entre Lausanne et Genève

L'ASM a pris la liberté d'écrire au Président de la Confédération pour lui demander d'intervenir afin que, comme prévu dans le PALM, la construction de la troisième voie CFF sur la ligne de Genève soit réalisée lors de la toute prochaine étape des constructions ferroviaires (2010-2013). En effet le projet d'agglomération prévoit que la croissance de la mobilité engendrée par le développement de la région doit être assurée par les transports publics, ce qui postule une fréquence des trains régionaux toutes les 15 ou 20 minutes.

La réponse de Moritz Leuenberger, nous assure que ces besoins seront pris en compte et que des études sont lancées pour trouver les moyens d'y répondre. Nous en prenons volontiers acte.

On nous permettra toutefois de remarquer que M. le conseiller fédéral ne se prononce pas sur les délais et, dans l'esprit du PALM, c'est là un élément essentiel: Les transports publics ne doivent pas devenir performants plusieurs années après l'arrivée des nouveaux habitants!!!

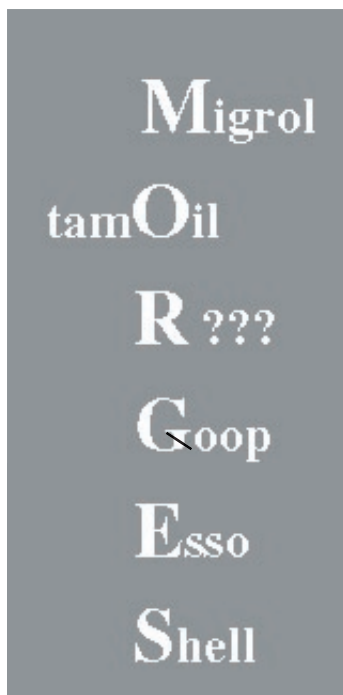
Rue Centrale 17 – Démolition, construction d'un immeuble de 10 appartements et d'un garage souterrain

L'ASM a fait opposition au projet de rampe d'accès au garage souterrain, rampe débouchant sur la rue des Charpentiers pour des raisons de sécurité. Cette rampe exige aussi l'abattage du magnifique chêne situé sur la parcelle.

Notre opposition a également été rejetée.

Espérons que le vénérable chêne sacrifié à l'automobile bénéficiera d'une belle pierre tombale.





Morges a déjà changé son logo.
Pourquoi ne pas changer aussi le
panneau d'entrée de la ville?



COMMUNE DE MORGES
Direction de l'urbanisme et
des nouvelles constructions
Case postale 272
1110 Morges 1
Tél. 021 - 804 96 70
Fax 021 - 804 96 65

N° Réf. 2005-43, Lausanne 43, Opposé ASM-Morges

Rue de Lausanne 43, parcelles N° 461, 457 et 2903, propriété de la Fonderie André Neeser SA
Démolition partielle pour la construction d'une station-service avec shop et 24 places de stationnement, mise en terre d'une citerne de 120 m³

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a pris connaissance de votre opposition formulée dans le cadre de l'enquête publique de l'objet cité en titre.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu à votre attente et vous informe qu'elle a décidé, dans sa séance du 22 mai 2006, de lever votre opposition et de délivrer le permis de construire sollicité.



C.P. 2218 1110 Morges 2

Morges, le 13 juin 2006

Municipalité de Morges
Place de l'Hôtel de Ville
CH - 1110 MORGES

Dossier d'enquête 2005/48
Rue de Lausanne 43 - Démolition, construction d'une station-service COOP
Levée de notre opposition

Monsieur le Syndic,
Madame la Municipale,
Messieurs les Municipaux,

Nous prenons acte de votre lettre du 22 mai nous informant que vous avez accordé le permis de construire pour la station-service en question. Nous vous en remercions, toutefois...

• Nous sommes extrêmement fâchés par cette décision. Manifestement elle est totalement contraire au Projet d'Agglomération Lausanne - Morges (PALM) vers laquelle doivent tendre toutes les réalisations urbanistiques nouvelles de notre ville. Le PALM en effet, impose une

Construction d'une 5ème (?) station d'essence sur la Rue de Lausanne

En ce qui concerne l'octroi du permis de construire pour une station service COOP à la place de la fonderie Neeser, l'ASM demeure persuadée que la municipalité pouvait légalement et en toute justice invoquer la mise en place du PALM et l'élaboration en cours du Plan Directeur Communal pour obtenir - avec un délai - un projet beaucoup plus bénéfique pour Morges (logement, mixité, qualité urbaine du site retrouvée).

Persuadée qu'il n'y avait pas matière à déroger au droit en vigueur, la municipalité a pris la peine de nous expliquer avec grand soin sa position. Nous l'en remercions. Malheureusement, ces explications circonstanciées ne nous ont pas convaincus.

Que faire maintenant dans le cas Aldi, très similaire?

Ainsi que la presse l'a déjà relaté, la Municipalité a informé le Conseil communal de sa volonté d'inscrire le magasin ALDI dans les halles SIM dont on garderait une façade.

Un 3^{ème} projet est actuellement à l'enquête, copie presque conforme des 2 précédents projets. Le bâtiment sera construit derrière la façade de l'usine bordant la rue de Lausanne, seul vestige conservé de l'usine SIM.

L'ASM a déposé une 3^{ème} opposition, mais nous nous posons des questions:

Vaut-il encore la peine d'exprimer notre opposition?



Procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle du 9 mai 2006, au foyer de Beausobre, Morges

En présence d'une trentaine de membres, le président, M. Jacques Longchamp, ouvre cette assemblée générale annuelle.

Ensuite des mots de bienvenue, la présentation de l'ordre du jour et du P-V de l'assemblée 2005, sont tous deux acceptés.

Certaines personnalités se sont excusées : Mme Claudine Dind, MM. Denis Pittet, et Vincent Jaques. M. Alméras, membre du comité ASM, actuellement hospitalisé, est également excusé.

Le Président, le visage radieux et buriné par ses énergiques travaux extérieurs (nous le verrons plus loin) s'annonce heureux de l'année écoulée. De nombreuses et importantes activités, appréciées du public, l'ont émaillée

L'association compte 267 membres et une situation financière saine. Le comité a tenu 8 séances et sorti 3 bulletins. Le N° 43 en forme de rétrospective, préparait le vingtième anniversaire de la fondation de la société. Le N° 44, numéro spécial, a servi de catalogue de l'exposition dédiée aux 150 ans de chemin de fer à Morges.

Un travail immense, mais aussi un beau succès que cette exposition ouverte le 30 septembre et terminée le 15 décembre 2005.

Le dernier bulletin, N° 45 s'interrogeait sur le développement de notre ville pour relever qu'il ne s'agissait pas d'une prise de position, mais bien plus une forme d'éveil et de collaboration avec les spécialistes et les profanes qui sont touchés par l'évolution de Morges.

La réalisation du sentier de la Morges – autre sujet important – a enfin pris le bon tournant et les travaux ont débuté avec des bénévoles enthousiastes.

Les guides morgiens, liés à l'ASM mais de statut indépendant, ont baladé plus de 440 hôtes. L'année 2006 se présente bien, également.

L'ASM est bien appuyée, il y a abondance de collaboration de toutes sortes, des services, des travaux, même des dons ! (2'400.-), ce qui tendrait à prouver une certaine utilité publique de cette société (Excusez les fleurs !)

Des remerciements chaleureux vont, à la commune, aux administrations et aux personnes inconnues qui débarquent bénévolement sur le chantier de la Morges.

Le Président remercie ses collègues les membres du comité qui, à leur tour, relèvent la force, la perspicacité et l'engagement sans faille de celui-ci.

Le rapport de J-P Morisetti, caissier, démontre, avec bonheur, que nous naviguons sur un petit bénéfice et sans scandale, SVP ! (880,05 Fr. porté à notre capital.)

Les vérificateurs des dits comptes : MM L. Golay présent, et J. Kirchoffer et R. Quiblier excusés, en relèvent la justesse, le bon équilibre malgré des événements osés. Ils en proposent l'adoption sans restriction. Ce qui se fait à l'unanimité de l'assemblée.

Le budget se présente avec un déficit de Fr. 606,50, compte tenu des frais importants que le sentier de la Morges occasionnera (15'000.-Fr de débours, dont des coûts importants reviennent à l'exécution des panneaux didactiques. Ils seront réalisés seulement si le financement est assuré)

Les cotisations de 20.- Fr. ne seront pas augmentées.

L'assemblée approuve à l'unanimité le budget de cette nouvelle période.

Les mêmes vérificateurs des comptes sont réélus.

Le comité a enregistré les démissions de Mme J. Gerster, MM Bosshard et Knobel.

Ils sont tous remerciés.

La vieille garde du comité : Mme Kawkabani et MM Alméras, Amrhein, Garnier, Longchamp, Morisetti et Schmidt rempilent tout en souhaitant la venue de renfort. L'assemblée les acclame. Merci...

Les activités de 2006 seront multiples : suivi de l'actualité, bulletins n° 46, visite de la ville avec M. Gilbert Folly, vendredi 16 juin, 18h30 devant le château.

Quelques questions mettent un terme à 20h15 précises à cette assemblée 2006.

Elle fait place au débat sur le Plan d'Aménagement Lausanne –Morges (PALM)

Vaux, le 16 mai 2006.
Ph. Schmidt, secrétaire



Après ou avec «le Léman», «la Couronne», «la Tour», semble-t-il, et l'ancienne «Siesta», le «Petit Manoir» ferme ses portes.

Constater? Déplorer?

La ville a toujours «perdu de la substance» d'un côté alors qu'elle en gagne ailleurs, certes, mais on peut toutefois se poser la question si, dans le cas particulier, cette évolution est saine.

Fidèles à leur service d'accueil, les

GUIDES DE MORGES

ont continué tout l'été à assurer, pour les groupes ou les particuliers, des visites guidées à pied de la ville de Morges.

Ces visites sont possibles en tout temps. Renseignements et inscriptions à l'Office du Tourisme.

Comme d'ordinaire, le groupe des guides invite les intéressés à suivre les «causeries historiques» présentées par ses membres.

Vu que le programme définitif n'est pas encore arrêté, on se référera au memento mensuel publié dans le Journal de Morges. Les causeries ont lieu en principe d'octobre à mai, le dernier lundi du mois. Prochaine causerie en octobre: correspondance de F.-C. de Laharpe.

Souvenirs d'un ingénieur à propos des eaux de Morges

Au début du XIX^e siècle, pour alimenter leurs fontaines, les Morgiens disposaient d'une eau venant de Vorséaz sous Chigny. A part ceci, existaient une quantité de puits privés qui fournissaient une eau de mauvaise qualité. En 1966, le soussigné a eu l'occasion de soulever deux couvercles situés dans un champ situé à gauche de la route cantonale en montant à Chigny. Il s'agissait d'une eau superficielle, mais à l'époque où elle était utilisée, il y avait certainement moins d'engrais dans les champs. Entre temps, cette eau avait été canalisée pour se jeter dans la Morges.

Dès 1881, les Eaux de Bret alimentent Morges. En 1910 c'est le tour des Eaux du Morand.

Le Morand est une belle nappe phréatique. En 1963, dans la forêt existaient trois puits. Ils étaient reliés au moyen de siphons à une chambre de départ. Cette dernière était misérable. Du bois y était en contact avec l'eau, ce qui est contraire aux normes de salubrité. A Echichens se trouvait le réservoir de Haute-Pierre. Ce dernier possédait une réserve incendie trop faible. Les Morgiens auraient pu avoir des ennuis en cas de gros incendie. Morges continuait à être relié aux Eaux de Bret avec des chambres de vannes situées l'une sur la route de Lonay à la hauteur du pont de la Gracieuse, et l'autre à «La Loge» sur Echichens. L'eau de Bret arrivait dans le réservoir de Joulens. En arrivant en haut de la route de Marcelin, l'on distinguait une porte métallique située dans l'angle de la route d'Echichens et celle de Monnaz. Ce réservoir était tout petit et insalubre.

La ville de Lausanne a de belles installations pour son eau potable. Celle venant du lac de Bret (lac vaseux), malgré qu'elle était filtrée était la moins bonne. Elle souffrait aussi du fait que son tirage n'était pas régulier.

Concernant l'exploitation de nos services industriels, nous avons un contremaître charmant, mais, qui durant la construction de l'autoroute avait pris de mauvaises habitudes. Comme de nombreux fontainiers, il voulait être le seul à connaître le réseau. Ceci était dangereux, car si l'on prend l'exemple de notre réservoir, toutes nos vannes tournaient dans le même sens sauf une qui avait un autre pas de vis. Si un employé voulait effectuer la manœuvre, il pouvait se tromper. Il était contre les plans de canalisations. Un camarade de l'ECAI m'a demandé si Morges avait trop d'argent, car pour toutes les canalisations d'eau posées pendant l'autoroute, Morges n'avait jamais demandé de subventions. Avec l'appui de M. Sollberger, nous avons pu faire les plans de canalisations et les présenter avec des factures pour obtenir rétroactivement un subside qui était au minimum de 20%. Un autre problème me tint à cœur; celui du magasin de nos S.I.. il a fallu bagarrer dur pour que le local soit fermé à clé et placé sous la responsabilité d'un magasinier choisi parmi l'un de nos anciens employés.

Concernant notre alimentation en eau, tous les étés nous avions des problèmes. Tous les deux jours, notre camionnette des SI devait monter au Morand, pour réamorcer un siphon. M. Sollberger et moi-même nous nous posions des questions sur la nature du «siphon» à réamorcer. Cependant, il s'agissait bien d'un désamorçage. Il m'est arrivé de recevoir subitement des téléphones de personnes n'ayant plus d'eau. Il s'agissait d'habitants de la première tour de Pré-Maudry. Je sautais dans ma voiture et me rendais au réservoir de Joulens. Ce dernier était totalement vide et j'ouvrais les vannes des Eaux de Bret. Un jour, je reçus un téléphone d'une dame de la rue de Savoie. Par son robinet, elle avait récolté une sangsue. J'ai été vérifier, il n'y avait rien d'étonnant vu l'état de notre chambre de départ. Chaque fois que l'on faisait une remarque à notre contremaître, il nous répondait que quant à lui, il ne buvait pas cette eau. Au lieu d'entretenir et de moderniser ses installations, la ville de Morges préférait chercher de l'eau à Froideville - Ballens.

Un jour, je reçus un téléphone de M. Monod, géologue à Bulle. Il était chargé d'une expertise par le tribunal fédéral concernant des gravières à Montricher. Il désirait que je lui fasse visiter nos captages. Nous nous sommes rencontrés dans la forêt du Morand. Je lui ai ouvert nos puits. Sa remarque fut instantanée. Avec une station de pompage, vous pourriez augmenter vos débits. A la même époque, j'eus un contact avec M. Rossier, chef du service des eaux de Lausanne. Ce dernier me parla du projet de la station de pompage de Saint-Sulpice et de leur désir de relier aussi Morges.

Chaque année, nous devons fournir à la préfecture, le carnet sanitaire des eaux. J'allais avec un laborant du laboratoire cantonal effectuer des prélèvements chez l'habitant. Le nombre de germes admissibles ne fut jamais dépassé, cependant il fut quelques fois élevés. Je désirais vider le réservoir de Haute-Pierre pour le nettoyer. Ce fut long à obtenir, car notre contremaître estimait la manœuvre impossible. Les Morgiens se retrouveraient un matin sans eau. En effrayant M. Beck, ce dernier finit par m'appuyer. Dans la journée, nous avons commencé à vider le réservoir de Haute-Pierre. Nous avons ouvert toutes grandes les vannes des Eaux de Bret. J'avais demandé l'assistance d'un laborant du laboratoire cantonal afin de doser l'eau nécessaire au nettoyage. En début de soirée, avec toute l'équipe des services industriels, nous avons brossé l'intérieur du réservoir. De cette façon, chaque employé a pu voir ce que chaque vanne commandait, y compris celle qui avait un pas de vis contraire. A minuit, M. Beck vint avec une cargaison de viande séchée. Tout le monde put se restaurer dans une ambiance chaleureuse, tandis que sans tarder nous commençons à remplir le réservoir. Le matin, tous les Morgiens trouvèrent de l'eau à leur robinet.

Au début de la législature 1966, les Morgiens croyaient à l'arrivée des eaux de Ballens, ne voulaient pas entendre parler de la modernisation des Eaux du Morand et surtout pas prendre contact avec la ville de Lausanne.

N.B. Dans le prochain numéro, je parlerai en détail des Eaux de Froideville-Ballens.

Jean Alméras



Rue de la Gare 39 – Immeuble de 36 logements et surface artisanale (voir bulletin no 45) Notre opposition a également été rejetée. Nous avons répondu à la Municipalité pour lui faire part de notre réprobation.



Si la restauration du passage de la couronne avait bien commencé avec l'arrachage du carlage, cela se termine fort mal avec la pose d'un plafond métallique blanc.

Garder la mémoire des lieux, aménager notre territoire, d'autres associations y travaillent:



SOUVENIRS DE MORGES

DU 1ER SEPTEMBRE AU 3 DECEMBRE 2006

Au Musée Alexis Forel:

(mercredi au dimanche de 14h à 18h)

Le patrimoine photographique des Morgiens, résultat de l'opération Ouvre-moi ton album réalisée en 2004 par l'ASM et Yves Burdet.

Au Château:

(mardi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h. Samedi et dimanche de 13h30 à 17h.)

Photographies et cartes postales du fonds Edouard Staub

* * *

LA LIBRAIRIE

vous invite cordialement à venir fêter

les 30 ans de l'Agence Interfoto et des Editions d'en bas,

le samedi 30 septembre 2006, dès 11 heures,

à l'occasion de la sortie du livre de photos *"Périphéries"*, en présence des photographes de l'Agence Interfoto, des auteurs Maurice Born et Marc Perrenoud et avec la participation de Patrice Mugny

"Périphéries" est un album de photos de l'agence Interfoto qui explore et révèle ces "paysage s" intermédiaires, ni ville, ni campagne, espaces en mutation, lieux de passages, de transits et d'habitats – qui se trouvent non seulement à la lisière des villes, mais au cœur même des cités.

Une rencontre dédicace animée par Yves Cerf, musicien

La librairie rue des Fossés 21 1110 Morges

Tél. 021 801 16 35 Fax 021 802 35 88

* * *

PRO VELO MORGES

Faire avancer la cause du vélo à Morges et dans la région !

Vous voulez :

- retrouver votre vélo à la gare ?
- trouver une place rapidement avant de prendre votre train
- retrouver votre vélo en bon état
- pouvoir vous déplacer en sécurité à vélo

Soutenez ce projet et devenez membre PRO VELO !!

La place de la gare de Morges va être modifiée. Nous - PRO VELO région Lausanne-Morges - voulons au minimum 200 places de stationnements vélos sécurisées au sud de la gare, afin de satisfaire la demande des cyclistes morgiens et des alentours. Autant de places de stationnement devraient également être prévues au nord de la gare.

<http://www.cyclic.info/>

La CITRAP (Communauté d'intérêts pour les transports publics) en quelques mots

La mobilité et les transports publics sont l'une des préoccupations majeures du grand public. C'est en 1974 qu'a été créée la Communauté d'intérêts pour les transports publics (CITRAP) comme porte-parole des usagers. Forte de plus de 2000 membres au niveau national, la CITRAP compte deux sections en Suisse romande, Genève et Vaud.

La section CITRAP VAUD s'intéresse aux métros lausannois, aux parkings d'échange (édition du guide du Pendulaire fûté), aux horaires régionaux des transports publics (édition d'un horaire de poche pour Saint-Sulpice), à la liaison par tramway est-ouest à travers Lausanne, à la mise sur pied d'un bus pyjama sur la Riviera, aux communautés tarifaires et à une éventuelle fusion des compagnies ferroviaires vaudoises.

On peut atteindre la CITRAP, section vaudoise, par téléphone (079 405 57 06), par fax (021 691 77 86), par email (secretariat@citrap-vaud.ch) ou par correspondance (CITRAP VAUD, case postale 73, 1000 Lausanne 21); un site web est visible à l'adresse <http://www.citrap-vaud.ch>. Pour rejoindre les rangs de notre association, il vous suffit de prendre contact avec nous et de vous engager à verser une modeste cotisation annuelle.

* * *



L'arbre commémorant l'anniversaire de l'indépendance vaudoise a aussi triste mine que l'ASM quand elle voit ses oppositions rejetées.